

## Règlement du 1<sup>er</sup> concours photo i-Share

### Article 1 : Présentation

Ce concours photo a pour objectif d'animer la communication autour de l'étude i-Share et de sensibiliser les étudiants à leur santé.

Les photos sélectionnées seront publiées sur la page Facebook et le site Internet de l'étude i-Share.

#### Thème :

Le thème du concours photo est : « Vie saine et équilibrée. Toujours ? »

#### Durée :

Le concours photo se déroule du 3 Octobre au 10 Octobre inclus. Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure ou pour tout autre cause indépendante de leur volonté, de modifier les dates, d'annuler ou d'interrompre le concours. Leur responsabilité ne pourra pas être engagée de ce fait.

#### Participants :

Ce concours photo est destiné aux étudiants inscrits à l'étude i-Share.

### Article 2 : Modalités de participation

Une seule photo sera adressée par participant. La photo sera envoyée au format jpeg, à l'adresse : [i-share@univ-bordeaux.fr](mailto:i-share@univ-bordeaux.fr) et devra avoir un poids maximum de 3Mo.

Il est demandé d'indiquer les informations suivantes :

- Nom et prénom,
- Titre de la photo,
- Adresse mail utilisée lors de l'inscription à l'étude i-Share.


Toute transmission par un participant d'informations erronées ou incomplètes pourra entraîner l'exclusion de celui-ci.

L'envoi de la photo vaut acceptation totale de ce règlement.

### Article 3 : Prix

Le lauréat du concours remportera un appareil-photo numérique de type Pentax X-5 (sous réserve des disponibilités en magasin).

### Article 4 : Désignation des lauréats

5 photos seront sélectionnées par le comité d'organisation. Ces 5 photos seront publiées sur la page Facebook de l'étude du 14 au 16 Octobre inclus. La photo qui recevra le plus grand nombre de  J'aime remportera le concours photo. Le lauréat sera contacté par le comité d'organisation, afin de s'assurer de sa présence le jour de la remise du prix le 17 Octobre.

Le prix sera remis dans les locaux d'i-Share situés sur le campus de la Victoire à Bordeaux 3ter place de la Victoire, **bâtiment A – Entresol, bureau 4 à Bordeaux.**

Pour les étudiants qui ne sont pas inscrits à l'université de Bordeaux ou tout autre établissement aquitain, le prix leur sera envoyé par courrier postal.

#### **Article 5: Garantie et responsabilité**

Les participants garantissent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits d'auteur de la photo adressée, qu'ils reconnaissent avoir pris eux-mêmes, et en autorise la représentation gratuite dans le cadre de l'exposition, dans la presse ou Internet.

La production de photos avec des personnes reconnaissables est soumise à leur accord préalable, et de l'autorisation du tuteur légal<sup>1</sup>. L'auteur de la photographie doit pouvoir, si besoin, adresser l'autorisation écrite de cession du droit à l'image de la personne représentée sur le cliché.

Les organisateurs du concours se réservent le droit de retirer une photo si celle-ci porte notamment atteinte à la dignité et au respect d'autrui.

De même, le comité d'organisation se réserve le droit de ne pas exposer les clichés inexploitable (qualité et support. Dans cette hypothèse, le participant sera informé du retrait de sa photographie du concours).

En aucun cas le comité d'organisation ne pourra être tenu responsable de ces différents manquements.

#### **Article 6 : Informatique et libertés**

Conformément à l'article 27 de la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant à [i-share@univ-bordeaux.fr](mailto:i-share@univ-bordeaux.fr)

Pour toute question ou renseignement complémentaire: [i-share@univ-bordeaux.fr](mailto:i-share@univ-bordeaux.fr)

Les membres du comité d'organisation du concours de photographie de l'étude i-Share vous remercient pour votre participation.

---

<sup>1</sup> Les mineurs ou majeurs protégés doivent obtenir l'autorisation signée de leur responsable légal.